

# Informations de dernières minutes COVID-19



## Mesures pour le ramassage des déchets



En raison des mesures gouvernementales exceptionnelles prises par le Président de la République, la collecte des déchets ménagers sur le territoire de Caen la mer a dû être réorganisée pendant toute la période de confinement.

**A partir de ce mercredi 18 mars 2020 :**

Les collectes de **déchets verts** et **encombrants** sont suspendues.

Les 7 **déchèteries** communautaires sont fermées.

Les **collectes spécifiques** (papier de bureau, encombrants sur appel pour les personnes à mobilité réduite et de plus de 75 ans) sont également suspendues.

Un service minimum de collecte des **ordures ménagères** et **emballages recyclables** est assuré. A noter que vos jours de collectes habituels restent inchangés, seule la fréquence est modifiée.

**Les aménagements suivants sont mis en place pour toutes les communes :**

Un ramassage toutes les deux semaines pour les maisons individuelles.

**Il est demandé de ne sortir les bacs, uniquement les jours de collecte et lorsqu'ils sont pleins.** Attention : il est strictement interdit de laisser les poubelles sur la voie publique en dehors de jours de collectes (PV).

### Par semaines paires ou impaires

Commune	Collecte des ordures ménagères	Collecte sélective Sacs jaunes
Cambes en Plaine (Bourg)	PAIRE	IMPAIRE
Cambes en Plaine (La Bijude)	IMPAIRE	PAIRE

**Pour exemple, pour cette Semaine 12 (paire) : du 15 au 21 mars :**

Les habitants du bourg sortiront seulement les déchets ménagers et les habitants de La Bijude les sacs jaunes.

**Semaine prochaine n°13 (impaire) : du 22 au 29 mars :**

Les habitants du bourg sortiront seulement les sacs jaunes et les habitants de La Bijude les déchets ménagers.

Pour plus d'information : <https://www.caenlamer.fr/covid-19-collecte-des-dechets>

\*\*\*\*

### Attestation de déplacement dérogatoire et justificatif de déplacement professionnel

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.

**Des dérogations sur attestation seront possible dans le cadre de :**

- ✓ déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- ✓ déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr)) ;
- ✓ déplacements pour motif de santé ;
- ✓ déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ;
- ✓ déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

**Pour les personnes n'ayant pas d'imprimante chez eux, des exemplaires sont à votre disposition à l'épicerie « Les Jardins de Cambes » place de la Mairie.**

\*\*\*\*



### Le bureau de Poste de Cambes en Plaine est fermé

La répartition géographique des bureaux de poste ouverts ou fermés se fait "en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et de l'absentéisme des équipes". Des ajustements sont réalisés « au jour le jour ». **Le ramassage du courrier est assuré ainsi que la distribution. Bureaux ouverts les plus proches : Hérouville st Clair et Douvres la Délivrande.**

**Nous invitons les personnes âgées, seules, fragiles ou touchées par le Coronavirus qui n'ont pas de famille à proximité pour les aider au quotidien ou dans leurs démarches à nous appeler au : 02 31 53 12 34. Tout sera mis en place pour être à vos côtés.**